



**Monsieur Gérald DARMANIN**  
**Ministre**

Ministère de l'Intérieur  
Hôtel de Beauvau  
1, place Beauvau  
75 008 PARIS

*Périgueux, le 12 avril 2021*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Monsieur le Ministre,

J'ai été sollicité par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France concernant la consultation en novembre dernier des directeurs départementaux des services d'incendie sur le projet de décret relatif à l'encadrement de l'activité des sapeurs-pompiers volontaire, qui viserait à transposer les directives européennes 2003/88/CE.

Cette consultation unilatérale, excluant parlementaires et élus locaux, distille la crainte d'une révision du modèle français de secours dont l'engagement citoyen demeure le socle. Alors que la loi française du 20 juillet 2011 a reconnu la spécificité du volontariat, qu'elle définit comme un engagement citoyen libre qui ne saurait être assimilé à une charge de travail, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu un arrêt dit Matzak, le 21 février 2018, selon lequel le temps d'astreinte d'un sapeur-pompier volontaire doit être considéré comme un temps de travail.

Vous le comprendrez aisément, cette consultation unilatérale inquiète, non seulement les sapeurs-pompiers, mais aussi les élus locaux dont l'engagement citoyen de volontaires est garant de la pérennité des secours de proximité. Par ailleurs, les récents propos de Madame Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté lors des Questions au Gouvernement du 7 avril dernier n'ont pas permis de dissiper les doutes sur les intentions du Gouvernement.

Aussi, Monsieur le Ministre, nous vous invitons à profiter de la présidence de l'Union Européenne par la France en janvier 2021 pour soumettre l'écriture d'une nouvelle directive spécifique afin de garantir la protection et le renforcement du modèle français de secours et d'engagement citoyen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Marie-Claude VARAILLAS**

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

\*

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85